



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Modèle de pièce justificative pour la demande d'agrément
Mon Accompagnateur Rénov' au titre de l'article L. 232-3 du code de l'énergie*

Systeme qualite et controle interne de la structure candidate a l'agrément Mon Accompagnateur Rénov'



Raison sociale ou dénomination de la structure :

En application du 2° du III de l'article R.232-4 du code de l'énergie, le candidat à l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' au titre de l'article L. 232-3 du code de l'énergie est tenu au respect d'une stricte neutralité, à performance égale, vis-à-vis des équipements, solutions technologiques et scénarios de travaux proposés ainsi qu'une stricte neutralité, à qualité égale, vis-à-vis des entreprises de travaux proposées.

À cette fin, en application du 7° de l'annexe V de l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat, le candidat à l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' précité doit mettre en place un système qualité et contrôle interne pour démontrer le respect de cette stricte neutralité vis-à-vis des entreprises et des technologies recommandées.

Démonstration du respect de la condition de stricte neutralité vis-à-vis des équipements, solutions technologiques et scénarios de travaux proposés ainsi que des entreprises de travaux proposés

**Description des risques d'atteinte à la neutralité dans le cadre de l'activité de la structure
candidate**

Système qualité et contrôle interne mis en place et mesures prises pour assurer le respect de la condition de stricte neutralité

Type de contrôle interne mis en place pour assurer pour assurer le respect de la condition de stricte neutralité

Récurrence du contrôle qualité interne

Responsable du contrôle qualité interne